

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

L'UNTXIN

Département des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64) / Commune de CIBOURE (64500)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont routier de la route nationale 10 à Socoa	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont routier traversant le cours d'eau repérable sur Scan Littoral. Mais il s'agit de la D912 et non de la route nationale 10 ? Nous supposons donc que la RN10 a été modifié en D912 depuis la date de parution du décret. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du pont.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

